

Comment obtenir un microcrédit ?



Première institution de microfinance au Luxembourg, Microlux propose des financements aux entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire traditionnel. Depuis peu, cette Société à Impact Sociétal (SIS) a relevé le plafond de ses microcrédits, le faisant passer de 25.000 euros à 50.000 euros.

Créée en 2016 par [ADA](#) (Appui au Développement Autonome), la [BGL BNP Paribas](#), l'[ADIE](#) et le [Fonds Européen d'Investissement \(FEI\)](#), [Microlux](#) s'impose comme l'un des relais privilégiés des "micro-porteurs" de projets entrepreneuriaux. Au 31 décembre 2024, cette entreprise sociale à but non lucratif a octroyé 321 crédits d'un montant maximal de 25.000 euros. Depuis février 2025, elle a doublé le montant de ce plafond. Pour Samuel Paulus, senior manager de Microlux, « *ce passage à 50.000 euros permet d'accompagner encore plus efficacement les micro-entrepreneurs, surtout ceux qui ont besoin d'un local commercial pour démarrer leur activité, en leur offrant un soutien financier adapté à la réalité du marché luxembourgeois* ».

Quel profil d'entrepreneur est éligible à ce dispositif ?

- tout entrepreneur n'ayant pas accès au crédit bancaire pour créer ou développer son entreprise
- une condition: rester dans le cadre de la microentreprise, à savoir une entreprise occupant moins de 10 employés et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros
- les domaines d'activités les plus représentés sont : le commerce, l'Horeca, les services esthétiques et le transport

Quelles sont les démarches à entreprendre ?

- le contact peut s'établir par téléphone, par mail ou via un formulaire de contact en ligne
- l'étape de vérification de l'éligibilité du projet passée, une première entrevue sera proposée au demandeur
- le porteur de projet peut bénéficier d'un accompagnement gratuit de la part d'un bénévole pour l'aider à finaliser son business plan
- dernière étape: le dossier sera présenté à un comité de crédit qui décidera de l'octroi du microcrédit

Conditions à remplir ?

- tous les demandeurs de microcrédit doivent se prévaloir d'une personne garante à hauteur d'un tiers du montant du microcrédit
- s'agissant des microcrédits supérieurs à 25.000 euros, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent : pour les créateurs d'entreprise, un apport personnel minimum de 20 % du plan de financement total ; pour les entrepreneurs déjà en activité, un historique recensant un an d'activité est requis

Quel délai de traitement ?

- une dizaine de jours en moyenne